



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 12 septembre 2016, la Municipalité du Village de Stukely-Sud a adopté le règlement intitulé « **règlement numéro 251-2016 abrogeant le règlement 210-2014 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus** ».

Le règlement numéro 251-2016 peut être consulté à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet www.stukely-sud.com.

Donné à Stukely-Sud, ce 13 septembre 2016.

Louise Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie avoir publié l'avis public ci-joint, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 13 septembre 2016 entre 9 h et 16 h.

Donné à Stukely-Sud, ce 13 septembre 2016.

Louise Tremblay
Directrice générale et secrétaire-trésorière